

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 8 février 2025, à 14 h en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame la mairesse Kimberly Meyer

Conseillère: Madame Barbara McDonald

Conseillers : Monsieur Éric Lessard
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Christian de Varennes

Mme Stéphanie Carrière, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h. .

1. Résolution 2025-02-13 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2025;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements : --*

8. *Résolutions :*

8.1 *Signature d'offre de services professionnelles avec la firme d'urbanisme pour l'année 2025*

8.2 *Autorisation pour la signature de l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte et transport de matières résiduelles intervenue entre la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et la régie de collecte environnementale de la rouge*

8.3 *Participation au programme municipalité éco-connectée coordonné par éco-corridors laurentiens*

9. *Rapport des comités :*

9.1 *Comité des finances et administration :*

9.1.1 *États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 31 janvier 2025.*

9.2 *Comité consultatif en urbanisme :*

9.2.1 *Dépôt du procès-verbal : 2 décembre 2024*

9.2.2 *Dépôt du procès-verbal : --*

9.2.3 *Demande DPCOL240056, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1626-62-6514, lot 5 011 343 du cadastre du Québec;*

9.2.4 *Demande DPCOL250001, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1621-91-2055, lot 5 011 313 du cadastre du Québec;*

9.2.5 *Demande DPCOL2500006, demande de certificat d'autorisation pour une construction accessoire (entrée privée), matricule 1621-91-2055, lot 5 011 313 du cadastre du Québec;*

9.2.6 *Demande DPAGL220047, demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal, matricule 1426-27-2016, lot 5 011 181 du cadastre du Québec;*

9.2.7 *Demande DPAGL220047, réaménagement de l'entrée privée et du stationnement, matricule 1426-27-2016, lot 5 011 181 du cadastre du Québec;*

10. *Acceptation de correspondance;*

11. *Affaires nouvelles;*

12. *Période d'intervention des membres du conseil;*

13. *Deuxième période de questions;*

14. *Clôture et levée de la séance.*

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2025-02-14- Séance ordinaire du 18 janvier 2025

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2025-02-15 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2025 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 38 294,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Rapports de la mairesse:

- a. Lac-Tremblant-Nord;
- b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- c. Ville de Mont-Tremblant; et
- d. Rapport des comités Agglo.

5. Résolution 2025-02-16 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61,

2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L. Q. c.29;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 10 février 2025 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Règlements : --

7. Administration

8.1 Résolution 2025-02-17 - Signature d'offre de services professionnelles avec la firme d'urbanisme pour l'année 2025

CONSIDÉRANT la nécessité de la municipalité d'avoir accès à des services professionnels en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnelles fournit par Hélène Doyon, urbaniste conseil, pour une banque d'heures pour l'année 2025 au montant de 8 500 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que seules les heures engagées dans le mandat seront facturées au client.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la signature de l'offre de services professionnelles de Hélène Doyon, Urbaniste Conseil;

DE MANDATER la directrice générale, Stephanie Carriere, à signer l'offre de services professionnelles fournit par Hélène Doyon, Urbaniste Conseil, pour un montant de 8 500 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2025-02-18 - Autorisation pour la signature de l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte et transport de matières résiduelles intervenue entre la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et la régie de collecte environnementale de la rouge

CONSIDÉRANT la nécessité de la fourniture d'un service de collecte et transport de matières résiduelles sur le nouveau chemin de la Grande Ourse;

CONSIDÉRANT l'entente présenté par la régie de collecte environnementale de la rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Stephanie Carriere de signer l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte et transport de matières résiduelles intervenue entre la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et la régie de collecte environnementale de la rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2025-02-19 - Participation au programme municipalité éco-connectée coordonné par éco-corridors laurentiens

CONSIDÉRANT que le programme Municipalité Éco-Connectée est un programme d'accompagnement destiné aux municipalités offert sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que le programme Municipalité Éco-Connectée se veut un outil pour favoriser l'engagement des municipalités envers la connectivité écologique;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité éco-connectée met en place des mesures et des actions concrètes qui visent la protection des éco-corridors et des noyaux de conservation sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'elle intègre donc le maintien et la restauration de la connectivité écologique dans ses outils d'aménagement et de planification ainsi que la protection des milieux naturels d'intérêt et de la biodiversité qui s'y trouvent. Une municipalité éco-connectée offre de nombreux bénéfices à ses citoyens grâce aux services essentiels que procurent les éco-corridors;

CONSIDÉRANT que l'importance de la connectivité écologique pour faire face à la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité;

CONSIDÉRANT que Lac-Tremblant-Nord a entamé un projet d'aire protégée en partenariat avec la SNAP Québec et qu'un objectif principal de ce projet est de **consolider la connectivité écologique régionale** en contribuant à relier le Parc national du Mont-Tremblant au Parc national d'Oka, une action essentielle aux déplacements de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT que le territoire de Lac-Tremblant-Nord constitue un « **noyau à potentiel de conservation** » **identifié par Éco-corridors laurentiens** dans le cadre de son analyse de connectivité régionale;

CONSIDÉRANT que Lac-Tremblant-Nord, via son projet d'aire protégée et la préparation en cours d'un Plan de conservation de ses milieux naturels, souhaite s'engager dans une démarche de conservation des éco-corridors et des noyaux de conservation et assurer le maintien de la biodiversité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE Lac-Tremblant-Nord entame les démarches nécessaires dans le cadre du programme Municipalité Éco-Connectée d'Éco-corridors laurentiens afin d'obtenir l'un des trois niveaux de certification associé au programme;

QUE Lac-Tremblant-Nord s'engage à déboursier la somme de 2 000 \$ afin de se joindre au programme, et fournir les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la réalisation du niveau de certification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 **Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2025**

9.2 **Comité consultatif en urbanisme : --**

9.2.1 **Dépôt du procès-verbal : 2 décembre 2024.**

9.2.2 Résolution 2025-02-20 - Demande DPCOL240056, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1626-62-6514, lot 5 011 343 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour une construction neuve et des documents produits ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du PIIA est de limiter la luminosité émanant de la fenestration ;

CONSIDÉRANT que la superficie occupée par la fenestration sur la façade au lac est importante ;

CONSIDÉRANT la végétation déjà présente sur place et les aménagements proposés

CONSIDÉRANT la résolution du CCU 2024-12-47 et le dépôt d'un plan de reboisement ainsi que de nouvelles photographies permettant de bien comprendre l'état actuel du terrain incluant la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de construction neuve, les documents fournis en support à la demande et les plans préparés par Nicolas Gervais, Architecture et Design et signés par Nicolas Gervais, T.P. datés du 22 octobre 2024 ainsi que le plan d'implantation préparé par Gabriel Lapointe, A-G. dossier 4930, plan 38968, minute 6034 en date du 7 janvier 2025 ;

AUX conditions suivantes :

- 1) Que le plan d'implantation soit annoté afin de confirmer que l'accès au lac sera conforme au plan de reboisement déposé et à l'emplacement confirmé lors de la présentation.

2) Que l'accès au lac demeure dans l'accès déjà existant tel que décrit lors de la présentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.3 Résolution 2025-02-21 - Demande DPCOL250001, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1621-91-2055, lot 5 011 313 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour une construction neuve et des documents produits ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est implanté sur le site de manière à réduire son impact visuel au maximum ;

CONSIDÉRANT que la composition architecturale proposée est compatible avec l'environnement naturel et respecte l'architecture et le caractère de villégiature de la région des Laurentides et du secteur de Lac-Tremblant-Nord sauf en ce qui a trait à la porte de garage proposée qui correspond aux styles architecturaux et designs courants des milieux urbains qui sont à éviter ;

CONSIDÉRANT que le nombre de lumières extérieures en façade vise à mettre en valeur les éléments architecturaux et semblent installées pour des raisons esthétiques plutôt que pour répondre aux besoins de fonctionnalité et de sécurité des utilisateurs ;

Monsieur le conseiller Christian de Varennes demande un vote.

Contre : 1

Pour : 5

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de construction neuve, les documents fournis en support à la demande et les plans préparés par Marie-Pier Bélanger et signés par Amélie J.

Harkins, datés du 15 janvier 2025 ainsi que le plan d'implantation préparé par Gabriel Lapointe, A-G. dossier 8323, plan 39051, minute 6092 en date du 7 janvier 2025 ;

AUX conditions suivantes ;

Que le nombre de dispositif d'éclairage soit réduit à un seul en façade (côté rue);

Que la porte de garage soit pleine et non pas vitrée en entier. La proportion de fenestration devrait être réduite à la portion supérieure de la porte sans pour autant atteindre le haut de la porte. La porte devrait être en bois ou du même matériaux et couleur que les portes et fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.4 Résolution 2025-02-22 - Demande DPCOL2500006, demande de certificat d'autorisation pour une construction accessoire (entrée privée), matricule 1621-91-2055, lot 5 011 313 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour une construction accessoire (entrée privée) et des documents produits ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les espaces de stationnement et l'entrées privées sont localisés, agencés et aménagés de façon à en limité l'impact visuel et mène en cours arrière ;

CONSIDÉRANT que les talus de déblai prévus de part et d'autre de l'entrée véhiculaire et des fossés d'égouttement seront revégétalisés et reboisés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande d'aménagement de l'entrée et du stationnement, les documents fournis en support à la demande et les plans préparés par André Pilon Jr, ing.;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.5 Résolution 2025-02-23 - Demande DPAGL220047, demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal, matricule 1426-27-2016, lot 5 011 181 du cadastre du Québec

**** Monsieur le conseiller Jean Cloutier se retire du vote pour un conflit d'intérêt ****

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal et de tous les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution du CCU 2024-12-46;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au plan d'agrandissement respectant les objectifs et les critères relatifs à l'architecture prévus à l'article 3.2.3, 6) qui prévoit l'inclusion d'éléments architecturaux qui permettent de réduire l'impact visuel des constructions et de limiter la luminosité émanant de la fenestration;

CONSIDÉRANT que le dépôt des perspectives visuelles du bâtiment dans son ensemble ;

CONSIDÉRANT les photographies fournies en support à la demande permettant de bien comprendre l'état actuel du terrain ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande d'agrandissement, les documents fournis en support à la demande et les plans signé par Jean-François Parent, architecte et datés du 23 janvier 2025 ainsi que le plan d'implantation préparé par Dany Maltais, A-G. dossier 12231, plan 38997, minute 10122 en date du 23 octobre 2024 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.6 Résolution 2025-02-24 - Demande DPAGL220047, réaménagement de l'entrée privée et du stationnement, matricule 1426-27-2016, lot 5 011 181 du cadastre du Québec;

**** Monsieur le conseiller Jean Cloutier se retire du vote pour un conflit d'intérêt ****

CONSIDÉRANT la nécessité de réaménager le stationnement existant suite à l'agrandissement du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT le plan de renaturalisation produit par la firme Jardin des Rives déposé par les propriétaires;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de réaménagement de l'entrée et du stationnement et les documents fournis en support à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance : --

11. Affaires nouvelles : --

12. Période d'intervention des membres du conseil : --

13. Période de questions :

14. Résolution 2025-02-25 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer
Mairesse
trésorière

Stephanie Carriere
Directrice Générale et greffière -